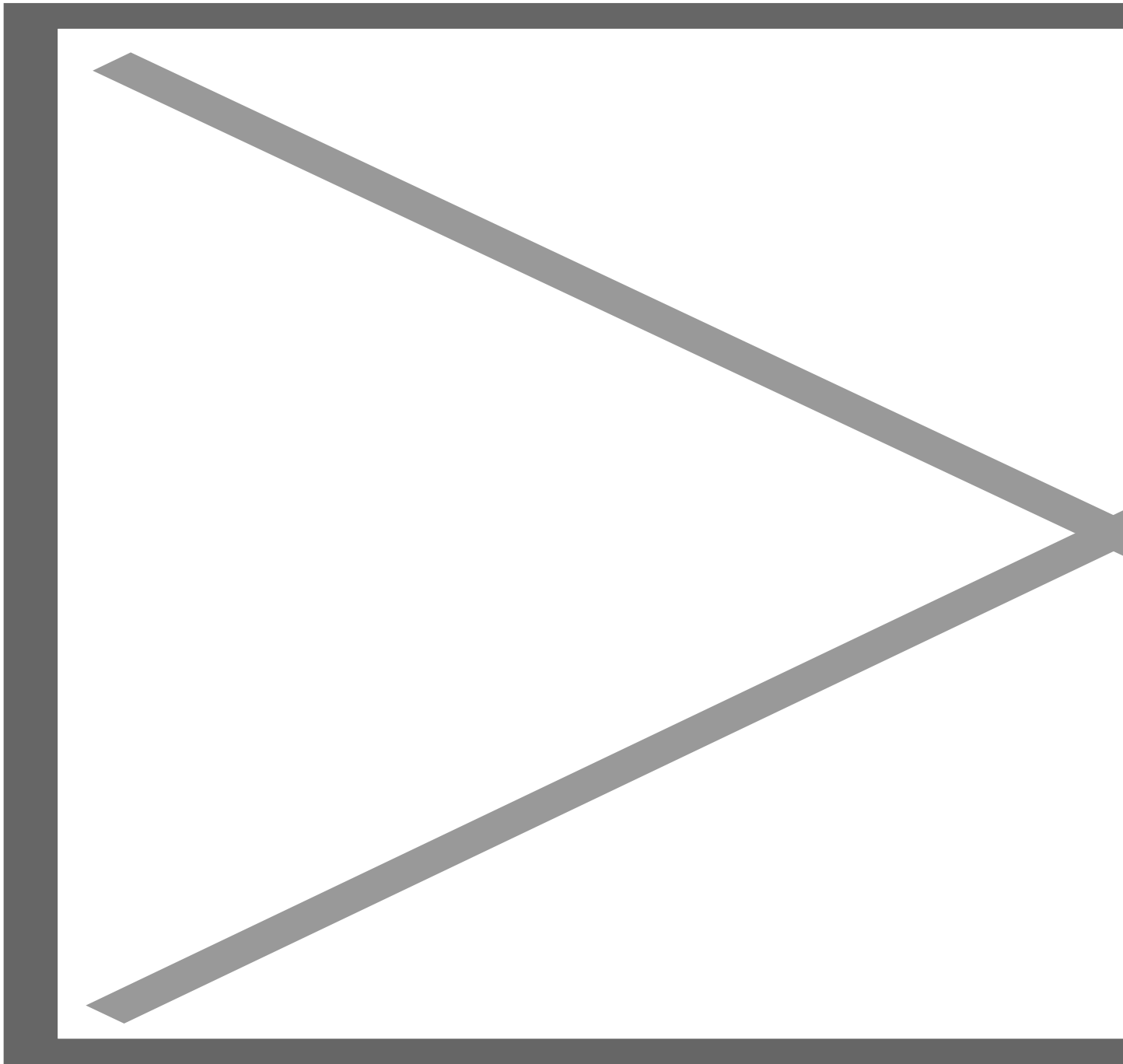


Projet Simandou : à Forécariah, des communautés confrontées aux impacts des infrastructures minières

12 février 2026 à 15h 47 - [ALPHA OUMAR BALDÉ](#)

Le projet Simandou, l'un des plus importants projets miniers en développement en Afrique voire dans le monde, prévoit l'exploitation de vastes gisements de fer situés dans les préfectures de Kérouané et de Beyla (est de la Guinée). Toutefois, ses infrastructures connexes, notamment le port et une partie du chemin de fer Transguinéen, sont implantées dans la préfecture de Forécariah (ouest du pays), exposant les communautés locales à des impacts socio-environnementaux notables.

À Forécariah, les populations dépendent principalement de la pêche artisanale et de l'agriculture. Selon le 2^e Rapport d'impact annuel du Comité de suivi des impacts de Forécariah, l'avancée des travaux a entraîné une réduction des zones de pêche, la destruction de matériels de pêche lors des opérations de dragage, la pollution de domaines agricoles et l'apparition de fissures sur des bâtiments dues aux dynamitages.



Ces perturbations affectent directement les moyens de subsistance des communautés, notamment dans les sous-préfectures de Maferinyah et de Kaback, où les impacts sont régulièrement documentés par les organisations de la société civile.

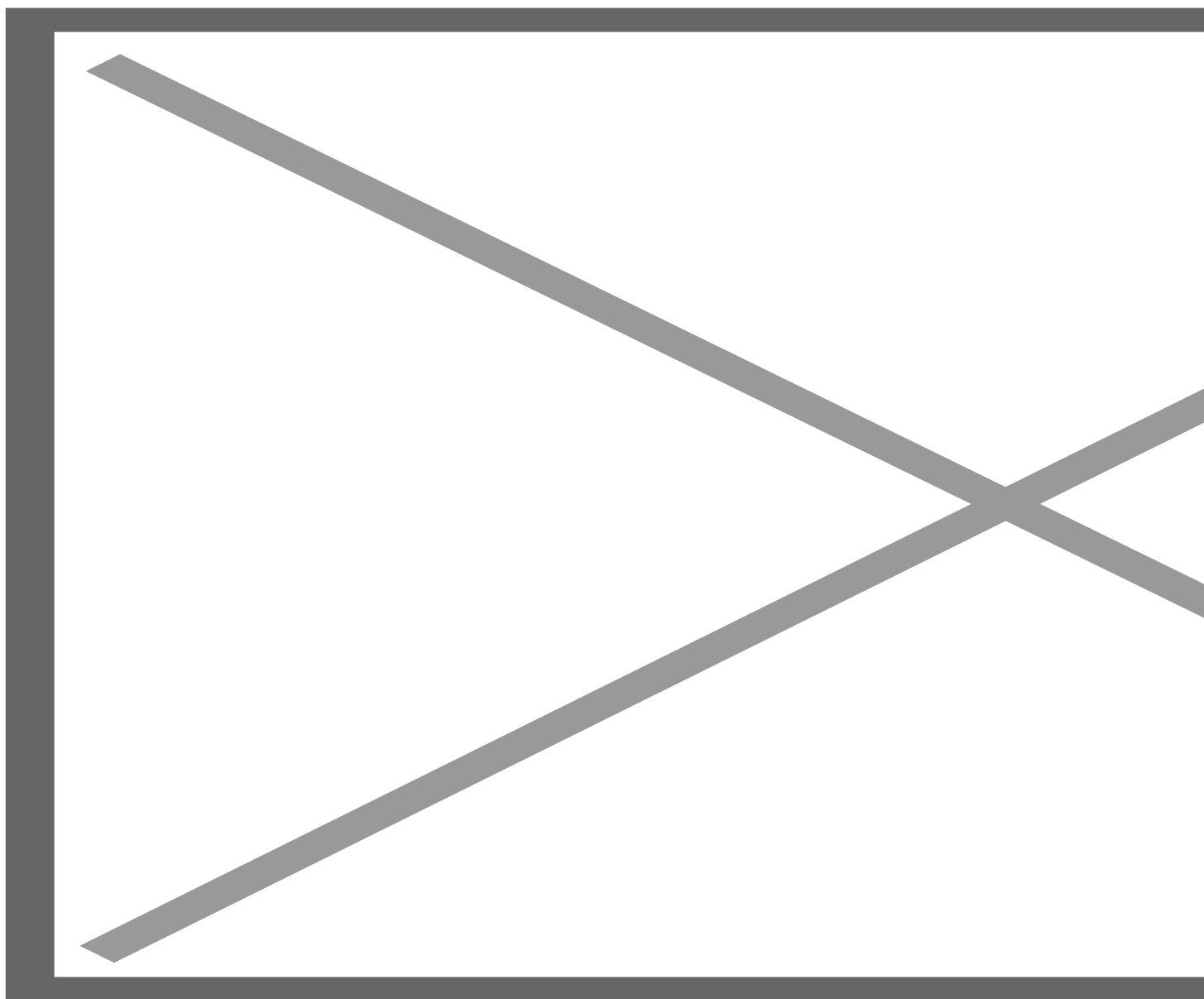
Un comité local pour documenter les impacts et alerter

Face à ces situations, Action Mines Guinée a mis en place, depuis 2023, un comité local de suivi chargé de documenter les impacts des activités liées au projet Simandou et de mener des actions de plaidoyer en faveur des communautés affectées.

Le rapport précise que ce travail repose à la fois sur la collecte d'informations sur le terrain, la sensibilisation des populations et la saisine des entreprises concernées à travers leurs mécanismes de gestion des plaintes.

Une sensibilisation continue des communautés

Au cours des douze derniers mois couverts par le rapport, le comité a organisé 21 séances de sensibilisation, touchant 774 personnes, dont 399 femmes, à Maferinyah et à Kaback. Ces séances visent à informer les communautés sur les enjeux du projet Simandou, à promouvoir le dialogue communautaire et à encourager le recours à des mécanismes pacifiques de résolution des conflits.



Des plaintes encore en attente de réponse

En parallèle, le comité a documenté cinq cas d'impacts collectifs, affectant environ 141 personnes, dont cinq femmes. À la date de publication du rapport, deux plaintes restaient non résolues et une était toujours en cours de traitement, parfois au-delà des délais prévus par les mécanismes de gestion des plaintes des entreprises.

Dans le cas de l'envahissement de boue rouge sur le domaine d'une famille à Madinagbé, le rapport souligne que « *le représentant de la famille déplore ainsi le retard accusé par l'entreprise (soit environ trois mois après le dépôt de la plainte)* », et appelle à une réparation conforme aux normes reconnues.

Le rapport évoque également des cas où des solutions ont été proposées, mais sans répondre pleinement aux exigences légales et normatives. À propos des fissures constatées sur une mosquée à Kaléyiré, il est indiqué que « *cette mesure est largement insuffisante au regard des lois et normes et ne saurait être considérée comme une réparation juste* », bien qu'un accord ait été trouvé avec l'entreprise concernée.

Recommandations...

Tout en reconnaissant une certaine ouverture des entreprises au dialogue, le comité de suivi insiste sur la nécessité d'améliorer la transparence, d'accélérer le traitement des plaintes et d'associer davantage les communautés aux processus de résolution des impacts. Il appelle également les autorités locales à jouer un rôle plus actif dans le suivi des engagements socio-environnementaux.

Si le projet Simandou est présenté comme porteur d'opportunités économiques pour la Guinée, le rapport rappelle que le respect des lois nationales et des normes internationales demeure essentiel pour protéger les droits des communautés riveraines et garantir un développement durable.

Source : [Comité de suivi des impacts de Forécariah : 2ème Rapport d'impact annuel](#)